

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE D'EU

DECISION

N°2025/120/DEC/8.9

Le Maire de la Ville d'Eu,

- Vu l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- Vu la délibération du Conseil municipal en date du 15 juillet 2020 portant délégation d'attributions du Conseil municipal à Monsieur le Maire,

- Considérant la nécessité de passer une convention de partenariat avec l'école « Les Hirondelles » – 46, rue de l'égalité - 76260 Saint-Pierre-en-Val pour l'accueil de l'exposition « Visages et Paysages : un voyage imaginaire » du 02/06/2025 au 10/06/2025 dans le cadre d'une tournée.

DECIDE :

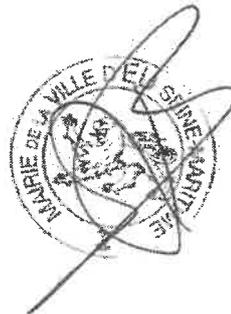
Article 1^{er} – Une convention de partenariat est signée avec l'école « Les Hirondelles » – 46, rue de l'égalité - 76260 Saint-Pierre-en-Val pour l'accueil de l'exposition « Visages et Paysages : un voyage imaginaire » du 02/06/2025 au 10/06/2025 dans le cadre d'une tournée.

Article 2 – L'école « Les Hirondelles » mettra à disposition ses locaux et s'engage à assurer le maintien en bon état des œuvres.

Article 3 – Madame la Directrice Générale des Services et Monsieur le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Eu, le 16 mai deux-mille-vingt-cinq

Michel BARBIER
Le Maire de la Ville d'EU,



Mairie d'EU
Tél : 02.35.86.44.00
Mail : news@ville-eu.fr

